

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Inventaire de logements sociaux

Les services de l'Etat ont communiqué le nombre de logements sociaux recensés au 1/1/2021 à La Séguinière.

Types de logements	Nombre
Logements sociaux conventionnés	99
Logements conventions ANAH	6
Foyers logements	12
Total	117

Le montant des dépenses réalisées par la commune en 2020 pour permettre l'implantation de programmes de logements locatifs à loyer modéré s'élève à 361 702 €.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Constitution de réserves foncières

Dans le cadre de sa politique foncière, la commune de La Séguinière anticipe les projets d'urbanisation en constituant des réserves foncières qu'elle maintient en usage agricole dans l'attente de leur aménagement.

Des discussions ont ainsi été engagées, il y a plusieurs mois, avec les propriétaires de terrains situés dans une zone à urbaniser (1AUBa) et en zone naturelle (ND). Ces différents propriétaires acceptent de céder la totalité de leur foncier d'une superficie totale de plus de 7 hectares pour un montant total de 182 400 €.

III.2. Prise en charge du remplacement d'un panneau de signalisation

Un particulier a percuté, avec son véhicule, un mât de panneau « Cédez-le-passage » lors d'un accident de la circulation. Le coût de remplacement de l'équipement public s'élève à 216,48 € net de taxe. Il sera facturé au tiers responsable qui ne souhaite pas recourir à son assurance.

III.3. Achat de terrains en bord de Moine pour sentier de randonnée

Des démarches sont en cours auprès de propriétaires de terrains situés en bord de Moine dans le but de pouvoir prolonger les circuits pédestres existant le long du ruisseau. Après la signature d'un premier protocole d'accord qui permet de disposer déjà d'une portion de chemin de 1 200 ml, la commune va devenir propriétaire d'un linéaire supplémentaire de quelques 4250 m pour assurer la continuité du sentier.

III.4. Rue de la Garenne – Mission de diagnostic de chaussée

La recherche d'amiante dans les enrobés est obligatoire conformément aux évolutions réglementaires. Pour les travaux de la rue de Garenne, cette recherche préalable est confiée à la société TP CONCEPT (Blois – 41) pour un montant de 7 440 € TTC.

III.5. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine public communal

Par délibération du 11 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure dite de « biens sans maître » pour incorporer dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement des Cèdres.

Le délai de 6 mois, suite à l'affichage, étant écoulé et aucun propriétaire ne s'étant fait connaître pendant cette période, il est décidé d'incorporer les parcelles sises rue des Chênes et rue des Châtaigniers pour une superficie de 18 338 m².

III.6. Dépannage sur réseau d'éclairage public par le SIEML

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire est intervenu à une seule reprise dans la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour des dépannages sur le réseau d'éclairage public. Le coût de cette intervention s'élève à 435,66 € TTC mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 326,75 €.

III.7. Convention de servitude avec ENEDIS

Dans le but d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS bénéficiera d'une servitude pour l'effacement d'une ligne de 20 000 volts sous des parcelles appartenant à la commune (route de Vieilmur).

III.8. Approbation de l'esquisse du lotissement Cœur de Bourg

Le cabinet de Géomètres Experts « Christiaens – Jeanneau – Rigaudeau » maître d'œuvre du projet d'urbanisation du cœur de bourg a remis une esquisse d'aménagement. Le projet comprend 11 lots dont 5 locatifs sociaux. Le secteur sera desservi par une voie à sens unique dans le sens nord / sud-ouest et 13 stationnements sont prévus sur les espaces communs.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Adhésion à l'association « Passeport du Civisme »

La commune entend poursuivre, durant le mandat en cours, le parcours éco-citoyen proposé tous les ans aux élèves de CM1 et de CM2. Le parcours se déroulant sur 2 années, ce sont tous les élèves des deux écoles qui bénéficieront d'activités de civisme et de découverte de la nature soit environ 150 enfants. Les précédents conseils municipaux ont fait le choix de privilégier un parcours universel plutôt qu'un conseil municipal d'enfants (CME).

Cette année il a été décidé de faire évoluer le traditionnel « Passeport » que l'enfant remplit au fil de ses actions et que le maire signe symboliquement à la fin du parcours. L'association des maires pour le civisme propose en effet un modèle de passeport qui a le double avantage de : apporter de la cohérence en mettant à disposition un cadre commun et laisser une totale liberté pour établir un document qui reflète l'identité locale.

IV.2. Vente de bois de chauffage – Fixation du prix

Cette année encore, la commune dispose d'un stock important de bois provenant de différents élagages et abattage. Des lots de deux stères d'essences diverses (bouleau, acacia, chêne...) ont été constitués pour être vendus aux habitants de La Séguinière intéressés et pour leur consommation personnelle. Le prix est 45 € le stère.

Pour pouvoir bénéficier de ce bois de chauffage, dont certains morceaux nécessiteront d'être fendus avant consommation, il est demandé de s'inscrire en mairie avant le 3 novembre 2021. Si le nombre de personnes inscrites est supérieur au nombre de lots proposés à la vente, il sera comme d'habitude procédé à un tirage au sort.

IV.3. Charges de fonctionnement des écoles publiques 2020/2021

Le code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Pour l'année 2020/2021, qui s'est achevée, le montant des participations aux charges de scolarisation des enfants est fixé à un montant de 1 313,02 euros par enfant inscrit en maternelle par an et 330,31 euros par enfant inscrit en élémentaire par an.

IV.4. Programmation de la saison culturelle 2021/2022

La commune de La Séguinière propose une saison culturelle s'articulant, comme depuis plusieurs années, en 2 temps : Acte I (d'octobre à décembre 2021) et Acte II (de janvier à avril 2022).

L'acte I proposera des rendez-vous dans des domaines variés : théâtre, sortie au musée, cinéma, apéro-concert... Le partenariat avec le Jardin de Verre de Cholet est reconduit et fait partie intégrante de la programmation avec, le vendredi 10/12, un concert de musique baroque – musique du monde.

En partenariat avec le réseau des bibliothèques du Cholet un spectacle gratuit dédié aux jeunes enfants à partir de 4 ans aura lieu le mercredi 15/12. La compagnie « La Trébuché » sera en représentation à cette occasion avec un spectacle à Prévert intitulé : « Noël dans ma valise ».

Les séances de cinéma sont reconduites lors de chaque congé scolaire. Les deux premières projections prévues sont « Le Manoir magique » le 27/10 à 17h et « Chair de poules » le 2/11 à 20h. Une seule projection est en revanche programmée pendant les vacances de Noël, le 22/12 à 20h « Le prince oublié ».

Les apéros-concerts, très attendus, seront encore au programme. Pour le premier qui aura lieu à la salle Roger Dronneau le 28 novembre, l'invité est le groupe « The good guys and the other one ».

Les amateurs de l'association locale « Les Zygomatics » proposeront en novembre et décembre 9 représentations d'une pièce théâtre « l'Amour sur un plateau ».

L'acte II débutera par un apéro-concert le dimanche 16 janvier à 17h00. C'est la chanteuse la « Gamine » qui fera un déplacement à La Séguinière.

Un spectacle de danses « Bollywood » devrait se produire sur les planches de l'espace Prévert le samedi 26 février à 20h30. Puis, le 18 mars, l'artiste Lior SHOOV a prévu de donner un concert à l'Espace Prévert, après l'annulation des deux programmations précédentes en raison de la pandémie.

IV.5. Bilan annuel des opérations immobilières – Année 2020

Le code général des collectivités territoriales, prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières réalisées sur leur territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année N-1. En 2020, il n'y a pas eu de cession et les acquisitions concernent :

- L'acquisition à l'amiable des terres du Moulinard (35 ha) pour constituer des réserves foncières. 12,5 hectares seront proposés pour un classement en zone à urbaniser à moyen-long terme au future PLUI.
- L'acquisition à l'amiable d'un ensemble de jardins d'une superficie d'environ 5 000 m², situé au cœur du bourg, pour pouvoir à terme y construire des logements.
- L'acquisition à l'amiable d'une emprise foncière d'environ 3 000 m² pour d'une part élargir le chemin de la Surchère (1 000 m²) et d'autre part réaliser une opération de construction de logements locatifs (2 000 m²).
- L'acquisition par préemption d'une propriété bâtie de 3 740 m² pour pouvoir y réaliser une opération de construction de locatifs sociaux.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale - Finances

Déjections canines

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres. En effet, si les rues et l'espace public au sens large sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient, en contrepartie, de nous considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace. Les chiens sont les bienvenus mais ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir.

Paiement de proximité auprès des buralistes

Les particuliers qui le souhaitent peuvent régler chez les buralistes partenaires de la DGFIP leurs factures de la vie quotidienne (cantines, crèches, périscolaire ...) leurs amendes (en espèces jusqu'à 300 € ou en carte bancaire) ainsi que leurs impôts (jusqu'à 300 €). Facilement identifiable par les usagers, ce dispositif assure des conditions homogènes d'accueil et de traitement des paiements Au 9 septembre 2021, 163 buralistes sur le département du Maine et Loire acceptent le paiement de ces factures dont ceux de Saint-Léger-sous-Cholet et La Romagne.

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Parcours éco-citoyen

Le programme proposé aux 76 enfants de CM2 qui participeront cette année au Parcours éco-citoyen débute le 15 octobre avec la 1^{ère} étape : découverte de la commune et dialogues avec les responsables des espaces verts et de la cantine. La seconde étape sur la solidarité est programmée le 22 du même mois avec une présentation de l'association Amitié Sandogo. En novembre et début décembre des groupes d'élèves fabriqueront des objets de décoration. Leurs réalisations seront vendues lors du marché de Noël au profit du petit village du Burkina Faso.

Jeux du Moulin de la Cour

Les équipements ont été déplacés sur l'île comme prévu. Le nouvel emplacement plus vaste et éloigné des habitations voisines limitera les nuisances parfois causées par les rassemblements. La commission va maintenant discuter de jeux pour enfants susceptibles de pouvoir compléter l'ensemble.

Commission Locale de l'Eau

La CLE est un parlement chargé de la gestion du bassin versant de la Sèvre. Lors de sa réunion du 17/9, il a principalement été question du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le but du SAGE est de reconquérir une bonne qualité de l'eau dans la Sèvre Nantaise. Les objectifs fixés il y a 6 ans ne sont malheureusement pas atteints. Ils sont donc reconduits jusqu'en 2027 avec une méthode de travail qui va changer puisque désormais la réflexion porte sur l'ensemble du bassin versant avec une priorité à l'amont.

V.3.Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Don de compost

La commune propose de nouveau, aux habitants qui le souhaitent, du compost gratuit afin de fertiliser leur jardin, plantations ou gazon. Le compost provient des déchets verts broyés, issus de la taille effectuée par les agents, ainsi que de la transformation des déchets du composteur du restaurant scolaire. Pour pouvoir en bénéficier, les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 27 octobre 2021. La récupération du compost gratuit aura lieu en libre-service, le samedi 30 octobre 2021 à l'ancien éco-point de la Prairie (derrière l'aire de Camping-car) de 9h00 à 11h00. Un créneau sera fixé avec les services au moment de l'inscription.

Aménagements du cimetière

Les employés ont engazonné les allées principales pour ne plus avoir à désherber manuellement suite à l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires. Des travaux de consolidation du mur séparant le cimetière de l'allée du square de l'école sont également en cours. Le choix du columbarium est définitivement arrêté. L'équipement est identique à ce que l'on a déjà installé. Deux blocs de 8 cases, fabriqués et installés par la société GRANIMOND, viendront compléter les 41 autres cases existantes.

Radar pédagogique

La commission a pris la décision d'équiper la commune d'un radar pédagogique mobil. Le but est de pouvoir le déplacer périodiquement dans les lieux où la vitesse des véhicules est trop élevée et pose des problèmes de sécurité. Différents fournisseurs seront prochainement sollicités pour une acquisition envisagée en fin d'année.

Entretien des haies et des végétaux

La commune a sollicité l'intervention de l'association L'Eclaircie pour l'entretien des haies au niveau de la prairie du Bordage et le long du lotissement La Surchère. Ces travaux de recépage et d'élagage seront effectués dans le courant du mois de novembre.

Travaux d'extension de la mairie

L'entreprise Eurovia a entrepris la semaine dernière les travaux de terrassement qui marque le début du chantier d'extension et de réhabilitation de la mairie. Le bâtiment doit être livré avant les congés d'été.

V.4.Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

Repas des Aînés

Cette année encore, la commune et le CCAS ont décidé de remplacer le traditionnel repas des aînés par un plateau repas à emporter. 365 personnes ont bénéficié de ce menu concocté par les cuisiniers du restaurant scolaire le dimanche 10 octobre 2021 entre 11h00 et 12h30.

Réalisation par l'AdC de la couche de roulement définitive – Zone de la Bergerie

L'Agglomération du Choletais poursuit sa politique d'entretien et d'aménagement des voiries et trottoirs d'intérêt communautaire. Dans les rues Edouard Branly et Thomas Edison (ZA La Bergerie) des travaux d'amélioration consisteront à la réalisation de la couche de roulement définitive de la voirie, en enrobé à chaud. Ces travaux auront lieu entre le 15 et le 26 novembre 2021.

V.5.David CARON - Information – Communication - Evènementiel

Vote par procuration

Les élections approchant, la gendarmerie nationale demande d'informer les concitoyens sur la possibilité d'effectuer les procurations en ligne. Cette démarche simplifie le vote par procuration autant pour le citoyen que pour les forces de l'ordre.

Site internet

Le travail de la commission se poursuit. La chartre graphique est en cours de validation. Il reste désormais à se mettre d'accord sur l'ergonomie du site et les contenus des menus. L'objectif étant de pouvoir utiliser ce nouveau site avant la fin de l'année.

V.6.Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

Conseils en numérique

Le Centre Socioculturel intercommunal « Ocsigène », après avoir candidaté au dispositif Conseiller Numérique France Relance soutenu par l'Etat, a recruté un conseiller chargé d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne et répondra à leurs questionnements liés à l'outil informatique et au numérique.

Ce conseiller formé tiendra des permanences dans les communes à des jours non encore définitivement arrêtés. Pour bénéficier de cet accompagnement, gratuit et ouvert à tous, il suffit de prendre rendez-vous auprès du conseiller, Rodolphe GUIMBRETIERE, au 07 82 49 23 03 ou numerique@ocsigene.fr.

V.7.Alain GUILLEZ – Vie Scolaire - Enfance

Plan communal de sauvegarde

La commission chargée de la mise à jour de PCS se réunira dans les semaines à venir. Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

V.8.Marie PELTIER – Affaires sociales

Don du sang

La prochaine collecte à La Séguinière aura lieu le mercredi 20 octobre 16h30-19h30. Les inscriptions et prises de rdv sont à faire sur le site de l'EFS comme d'habitude. Il n'y a pas d'obligation du Pass Sanitaire.

Formation 1^{er} secours

Le CCAS a sollicité La Croix Rouge pour l'organisation d'une formation. Cette journée, limitée à 6 personnes pour des questions sanitaires, aura lieu le samedi 30/10. Dans toute la France, Les formations de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) permettent d'acquérir, par équivalence, le Brevet européen des premiers secours (BEPS) lui-même inclus dans la formation l'initiation à la réduction des risques qui vise à réduire la vulnérabilité des particuliers face aux catastrophes.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de la vente d'un terrain rue du Manoir.

VI.2. Avenue de Nantes

Des riverains de l'avenue de Nantes excédés par l'augmentation du nombre de poids-lourds qui traversent la commune ont été reçus par M. le maire en mairie. S'agissant d'une route départementale, celui-ci était accompagné des deux conseillers départementaux du canton.

Des solutions simples semblent envisageables pour obliger les véhicules lourds, qui viennent du nord Vendée, à prendre la direction de la RN 249 (Cholet – Nantes) et éviter ainsi l'agglomération. L'itinéraire conseillé qui existe aujourd'hui n'est pas suffisant : il conviendrait donc d'interdire aux camions, arrivant à La Romagne, de poursuivre sur la RD753 et de modifier les GPS en conséquence.

VI.3. Prochaines réunions

Les dates des deux prochaines réunions du conseil municipal sont les suivantes :

- Lundi 8 novembre 2021 à 20h30
- Lundi 13 décembre 2021 à 20h30